



SOCIÉTÉ SUISSE D'ÉTUDIANTS HELVÉTIA

SECTION GENÈVE

Contrat d'Annonce

D'une part l'Editeur :

D'autre part l'Annonceur

Société d'Etudiants Helvétia

C/o Cédric Aeschlimann

Case Postale 2102

1260 Nyon 2

.....
.....
.....
.....

Contact : Cédric Aeschlimann, Président central

Tel. 079 287 13 16 – cedric.aeschlimann@helvetia-ge.ch

.....
.....

Dans un premier temps, la Société d'Etudiants Helvétia édite un feuillet d'invitation au colloque « le radicalisme à Genève au 19^{ème} siècle » en vue de la journée de présentation du 6 novembre 2010. Il sera imprimé à 5000 exemplaires et distribué par courrier aux facultés et associations mentionnées. Une version électronique sera envoyée par courrier électronique à un public plus large.

Dans un second temps, la Société d'Etudiants Helvétia publie les actes du colloque « le radicalisme à Genève au 19^{ème} siècle ». Ils seront imprimés à 400 exemplaires et distribués par la poste aux participants ainsi qu'en librairie pour le public.

Le site internet du colloque www.helvetia-ge.ch/colloque est disponible.

Article 1

L'Editeur met à disposition de l'annonceur un espace pour la publication de son logo sur son feuillet d'invitation ainsi que de son logo et/ou de son nom dans les actes du colloque qu'il publiera auprès de l'imprimeur de son choix et sur son site internet. L'Annonceur fournit le logo (fichier informatique haute définition, si possible .eps) à l'Editeur qui les publiera sans en modifier le contenu. Date limite de remise du support : 20 août 2010

L'Editeur imprimera au moins : 5000 feuillets d'invitation, en couleurs format A5
400 ouvrages des actes du colloque

Article 2

L'Annonceur choisit l'offre (cocher ce qui convient)

- Sponsor principal** publication du logo sur le feuillet d'invitation, le site internet et dans les actes du colloque 3000.- CHF
- Sponsor** publication du logo sur le feuillet d'invitation, le site internet et dans les actes du colloque 2000.- CHF
- Mécène** publication du nom sur le site internet et dans les actes du colloque 2000.- CHF
- Grand bienfaiteur** publication du nom sur le site internet et dans les actes du colloque 1000.- CHF
- Bienfaiteur** publication du nom sur le site internet et dans les actes du colloque 500.- CHF



SOCIÉTÉ SUISSE D'ÉTUDIANTS HELVÉTIA

SECTION GENÈVE

- Donateur (min CHF 100.-)** publication du nom sur le site internet et dans CHF
les actes du colloque

Article 3

Une offre personnalisée est possible (prière de prendre contact avec l'Editeur avant de remplir):

- Offre personnalisée** CHF
.....
.....

Article 4

Par sa signature, l'Annonceur reconnaît devoir à l'Editeur la somme de CHF..... pour la publication de son logo ou à titre de mécénat, dont il paiera l'intégralité par versement postal avant la date limite du 30 août 2010 sur le compte de l'Editeur selon les coordonnées disponibles ci-dessous. Au besoin, un bulletin de versement sera envoyé à l'Annonceur dès la réception du présent contrat.

Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

Article 5

Le for juridique est à Genève

Lu et approuvé,

à....., le/...../2010

Lu et approuvé,

à....., le/...../2010

L'Editeur, la Société Helvétia

L'Annonceur

Coordonnées bancaires :

CCP 10-789060-3

Helvetia genevoise
2 Rampe Quidort
1227 Genève - Accacias

IBAN
CH66 0900 0000 1078 9060 3

Code BIC de Postfinance
POFICHBEXXX